

Délibération du Conseil Municipal du Lundi 19 Octobre 2026

Délibération n°20261910-006

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de suffrages exprimés :	13
Date de convocation :	8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi dix-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme ELION Virginie, Mme TRIBET Aurélie, Mme LAVERDANT Emilie, M. PAIN Pierre, Mme DÉMERY Annick, M. SABARLY Denis, M. DAUDON Anthony, Mme SAUMON Aurélie, M. DHAENENS Joachim, Mme ABBA Bertille, M. MAILLIEN Mathieu, M. COURTAUD Pascal, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme MOULINAT Lucie, Mme LAMOT Annie

Absents :

Pouvoirs : M. DUFAY Dominique a donné pouvoir à Mme ELION Virginie

M. MAILLIEN Mathieu est nommé secrétaire de séance

DECISION MODIFICATIVE - Budget Principal – section Fonctionnement

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que lors de l'établissement du budget 2026, il manquait des informations concernant la recette du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Celle-ci n'est donc pas enregistrée et il convient de le faire par une décision modificative par augmentation de crédits, en fonctionnement

Imputations	Dépenses	Recettes
732221 (FPIC)		+ 19 640,00
615221 (Entretien bâtiments publics)	- 4 060,00	
7392221 (Prélèvement FPIC)	+ 23 700,00	
Total	+ 19 640,00	+ 19 640,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette décision modificative du Budget 2026 pour le budget Principal

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL,**

**Le Secrétaire de séance,
Mathieu MAILLIEN**



**Le Maire,
Virginie ELION**

Publiée le :